



Assemblée générale

Distr.: Limitée
2 août 2001

Français
Original: Anglais

Réunion du Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de mandat pour la négociation d'un instrument juridique international contre la corruption

Vienne, 30 juillet-3 août 2001

Projet de rapport

Rapporteur: Anna Grupinska (Pologne)

Additif

V. Exposé sur le Programme mondial contre la corruption

1. Des représentants du Programme mondial contre la corruption ont donné au Groupe d'experts, pendant 40 minutes, un aperçu des activités du Programme, la réunion étant une occasion idéale d'informer un tel auditoire composé de spécialistes sur le Programme et sur sa capacité à apporter une assistance technique aux États Membres. Les représentants ont décrit l'objectif global du Programme, son axe central, son approche intégrée et ses initiatives actuelles et ont indiqué certains des enseignements clefs déjà tirés.

2. Plusieurs délégations ont formulé des observations et posé des questions en ajoutant des remarques positives sur les mesures prises contre la corruption par le Centre pour la prévention internationale du crime de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat. Au nombre des sujets couverts figuraient la corruption dans le système judiciaire, la responsabilité, le renversement de la charge de la preuve, l'habilitation des victimes, la corruption dans les entreprises et les causes de la corruption. Nombre de représentants se sont félicités de la mise au point d'un outil logiciel anticorruption et ont proposé que de nouveaux outils soient mis au point pour des domaines tels que l'éthique, l'éducation de la jeunesse, la réforme de la fonction publique et le recouvrement des biens.

VI. Consultations informelles

3. En accord avec les membres du Bureau, le Président de la réunion a décidé de tenir des consultations informelles sous la présidence de l'Ambassadeur Abdulkadir Bin Rimdap (Nigéria), Vice-Président. Ces consultations visaient essentiellement à mettre la dernière main à un projet de résolution proposé par le Président, intitulé "Mandat pour la négociation d'une convention des Nations Unies contre la corruption". Ces consultations ont permis de centrer l'attention sur les divers éléments à examiner par le comité spécial, pour inclusion dans le projet de convention.

4. Les consultations ont également porté sur des questions d'organisation et de procédure, notamment le nombre et la durée des sessions futures du comité spécial et la composition de son Bureau, de même que la participation des États et des organisations non gouvernementales à ces sessions. Les participants y sont tombés d'accord sur un texte consensuel, qui devait être soumis au Groupe d'experts pour examen et suite à donner.
